



ancenis-saint-gereon.fr

## DÉCISION MUNICIPALE N°2025-019

### Licences d'accès aux logiciels AUTOCAD et AUTOCAD LIGHT - UGAP

#### LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-22 ;

**VU** la délibération n°072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire ;

**VU** la délibération n°0140-2022 en date du 12 décembre 2022, par laquelle le conseil municipal a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé, concernant notamment la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadres, pour les marchés passés selon leur montant, leur objet ou les circonstances de leur conclusion sans publicité, ni mise en concurrence préalable, et les marchés passés selon une procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité à faire appel à un prestataire extérieur pour souscrire aux licences d'accès aux logiciels de conception de plans Autocad et Autocad light,

**CONSIDÉRANT** la proposition de l'UGAP concernant les licences d'accès aux logiciels de conception de plans Autocad et Autocad light, annexée à la présente décision.

#### DÉCIDE

**Article 1 :** D'acquérir les licences d'accès aux logiciels Autocad et Autocad light avec l'UGAP 427 rue de la Bergeresse, BP 621, 45166 OLIVET cedex, N° de SIRET 77605646700587.

**Article 2 :** Les licences sont valables 12 mois à compter de la première activation.

**Article 3 :** Le coût total annuel des licences est de 2758.33 € HT.

**Article 4 :** Monsieur le Maire, Madame la Directrice générale des services et le Comptable public assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au titre du contrôle de légalité, et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

**Article 5 :** la présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 21/01/2025

Le maire,

Rémy ORHON



21 JAN. 2025

Acte publié ou notifié le :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.





VILLE  
 PLACE DU MARECHAL FOCH  
 CS 30217  
 44156 ANCENIS-SAINT-GEREON CEDEX  
 Tél. : 0240838705  
 Fax :  
 Siret : 20008322800011

**Commande N° : 2024002498**

Date : 06/12/2024

Page : 1 / 1

**Adresse de facturation :**

MAIRIE D'ANCENIS-SAINT-GEREON  
 PLACE FOCH  
 CS 30217  
 44156 ANCENIS-SAINT-GEREON  
 Tél. : 0240838705  
 Fax :  
 Mail :

UGAP  
 centrecontacts ugap fr  
 1 BOULEVARD ARCHIMEDE  
 CHAMPS SUR MARNE  
 77444 MARNE LA VALLEE CEDEX 2

Tél. : 0164732000

Fax : 0164732020

Mail : dfclients@ugap.fr

Réf. devis : 40433327

Objet : Abonnement Autodesk France 1 an Eric Joseph

<b>Service émetteur :</b> DIRECTION SERVICES TECHNIQUES	<b>Agent émetteur :</b> S.DURANDO@ANCENIS-SAINT-GER	<b>Fournisseur :</b> 100534	<b>Marché :</b>
--	--	--------------------------------	-----------------

ARTICLE	COND.	QTE	P.U. HT	% REM.	PU HT REMISE	MONTANT HT
Livraison ou intervention à DSTU PM 11 RUE DE LA CHEVASNERIE SAINT GEREON 44156 ANCENIS-SAINT-GEREON Tél. : 0240838706						
Abonnement Autodesk France 1 an Eric Josph Imputation : 65811.020	Unité	1,000	2 228,550	0,00	0,00	2 228,55

BASE HT	% TVA	MONTANT TVA	
1	2 228,55	20,00	445,71

TOTAL	
HT	2 228,55
TVA	445,71
TTC	2 674,26

Christine PRIGENT

Vos factures sont a déposer UNIQUEMENT sur le portail CHORUS PRO  
 Lien : <https://chorus-pro.gouv.fr/> (Procédure obligatoire depuis le 01.01.2020)

Merci de bien vouloir nous joindre un RIB avec votre facture.

Papillon à joindre à la facture

Budget : BP - VILLE D'ANCENIS-SAINT-GEREON  
 Service émetteur : DIRECTION SERVICES TECHNIQUES ET  
 Agent émetteur : S.DURANDO@ANCENIS-SAINT-GERE  
 Fournisseur : 100534  
 Marché :  
 Date : 06/12/2024  
 Engagement N° : 2024002498  
**Commande N° : 2024002498**



0022024002498



VILLE  
PLACE DU MARECHAL FOCH  
CS 30217  
44156 ANCENIS-SAINT-GEREON CEDEX  
Tél. : 0240838705  
Fax :  
Siret : 20008322800011



**Commande N° : 2024002499**

Date : 06/12/2024

Page : 1 / 1

**Adresse de facturation :**

MAIRIE D'ANCENIS-SAINT-GEREON  
PLACE FOCH  
CS 30217  
44156 ANCENIS-SAINT-GEREON  
Tél. : 0240838705  
Fax :  
Mail :

UGAP  
centrecontacts ugap fr  
1 BOULEVARD ARCHIMEDE  
CHAMPS SUR MARNE  
77444 MARNE LA VALLEE CEDEX 2

Tél. : 0164732000

Fax : 0164732020

Mail : dfclients@ugap.fr

Réf. devis : 40433336

Objet : Abonnement Autodesk France 1 an Bryan HAFIS

<b>Service émetteur :</b> DIRECTION SERVICES TECHNIQUES	<b>Agent émetteur :</b> S.DURANDO@ANCENIS-SAINT-GER	<b>Fournisseur :</b> 100534	<b>Marché :</b>
--	--	--------------------------------	-----------------

ARTICLE	COND.	QTE	P.U. HT	% REM.	PU HT REMISE	MONTANT HT
Livraison ou intervention à DSTU PM 11 RUE DE LA CHEVASNERIE SAINT GEREON 44156 ANCENIS-SAINT-GEREON Tél. : 0240838706						
Abonnement Autodesk France 1 an Bryan HAFIS Imputation : 65811.020	Unité	1,000	529,780	0,00	0,00	529,78

BASE HT	% TVA	MONTANT TVA	
1	529,78	20,00	105,96

TOTAL	
HT	529,78
TVA	105,96
TTC	635,74

Christine PRIGENT

Vos factures sont à déposer UNIQUEMENT sur le portail CHORUS PRO  
Lien : <https://chorus-pro.gouv.fr/> (Procédure obligatoire depuis le 01.01.2020)

Merci de bien vouloir nous joindre un RIB avec votre facture.

Papillon à joindre à la facture

Budget : BP - VILLE D'ANCENIS-SAINT-GEREON  
Service émetteur : DIRECTION SERVICES TECHNIQUES ET  
Agent émetteur : S.DURANDO@ANCENIS-SAINT-GERE  
Fournisseur : 100534  
Marché :  
Date : 06/12/2024  
Engagement N° : 2024002499  
**Commande N° : 2024002499**



0022024002499

Accusé de réception en préfecture  
044-200083228-20250121-2025dec019-AU  
Reçu le 22/01/2025